

EDITION AVRIL 2023

BASSILLAC & AUBEROCHE

LE MAG' NUMERO 5

JOURNAL D'INFORMATION DE
LA COMMUNE DE BASSILLAC
ET AUBEROCHE

*Bassillac - Blis et Born - Eyliac
Le Change - Milhac d'Auberoche
St Antoine d'Auberoche*

**SPECIAL
BUDGET**



Mairie de Bassillac et Auberoche

750 Avenue François Mitterrand 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE

Contact téléphonique: 05.53.54.42.01

Par mail : accueil@bassillac-et-auberoche.fr

Site internet communal: www.bassillac-et-auberoche.fr

Directeur de la publication: Michel Beylot

Création et conception du Mag : Dominique Barde

Crédit photos: Le Studio Digital

Commune de
**Bassillac
& Auberoche**

Chers concitoyennes , Chers concitoyens

L'année 2022 s'est heureusement achevée dans une situation sanitaire redevenue contrôlable avec un retour à une vie à peu près normale.

En revanche, le contexte international et tout particulièrement européen nous plonge dans l'inquiétude. Il est donc impossible de se projeter sereinement sur l'avenir.
La crise énergétique et le niveau élevé de l'inflation impactent sérieusement le budget des familles mais aussi des collectivités.

L'année 2023 sera, à cet égard, particulièrement difficile pour l'équilibre de nos finances locales. Alors que tout autour de nous, la pression fiscale vient se rajouter à l'augmentation du coût des produits de consommation courante , **nous avons voulu présenter un budget communal sans augmentation des taxes relevant de notre compétence.** Nous l'avons fait pour essayer de préserver au mieux votre pouvoir d'achat.

Nous sommes toujours la **commune où le niveau d'imposition est de loin le plus bas** du Grand Périgueux.

Le budget, approuvé lors de notre conseil municipal du 06 avril 2023, maintient une capacité d'autofinancement correcte, nous permettant de poursuivre nos grands projets tout en préservant un enveloppe importante consacrée à l'entretien de la voirie.

Vous trouverez dans ce « Bassillac le Mag Spécial Budget » les résultats chiffrés de 2022 et les projections pour 2023.

En vous souhaitant une lecture attentive, notre équipe et nous même vous adressons nos cordiales salutations.

LE MOT DU MAIRE

“

**NOUS AVONS VOULU PRÉSENTER UN
BUDGET COMMUNAL SANS
AUGMENTATION DES TAXES
RELEVANT DE NOTRE COMPÉTENCE.
NOUS L'AVONS FAIT POUR ESSAYER
DE PRÉSERVER AU MIEUX VOTRE
POUVOIR D'ACHAT.**

”



Michel BEYLOT
Maire de
BASSILLAC ET AUBEROCHE
TEL : 06.26.10.89.56



Cécile LUMELLO
1ere Adjointe
Maire déléguée EYLIAC
TEL : 06.17.23.31.43

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉELLES LES RÉSULTATS 2022 & PRÉVISIONS 2023



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RÉALISÉES 2022 : 3 599 090 € **PRÉVUES 2023 : 3 793 687 €**



CAPACITÉ D'ÉPARGNE BRUTE ÉLEVÉE

773 737 €
soit 17 % des recettes*



QUELQUES PRÉCISIONS

- Pour tenir compte de l'inflation qui est au delà des 6% et d'une masse salariale impactée par les revalorisations négociées entre les organisations syndicales et l'Etat, notre budget progresse de 4,50 %.
- Nous devons prévoir les diverses augmentations liées à la hausse du coût de l'énergie et des matières premières:

Électricité : 150 000€ soit +8%

Carburant et gaz : 110 000€ (+13%)

Alimentation : 171 500€ (+16%)

- Cette capacité d'épargne reste élevée (17 % pour 2023) contre 18 % constatée en 2022 . Elle nous permet de contribuer au financement d'un budget d'investissement à la hauteur de nos ambitions.

* La Chambre Régionale des Comptes considère qu'une commune est en danger lorsque ce taux est inférieur à 8%.

**SANS AUGMENTER
NOS TAUX D'IMPOSITION !**

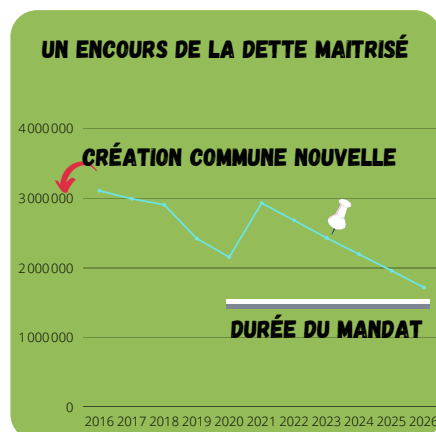
RATIOS COMPARATIFS AVEC LES COMMUNES DE 3500 À 5000 HABITANTS.



Karine CHOULY
Conseillère Déléguée &
Présidente de la
commission des
finances

	BASSILLAC ET AUBEROCHE	MOYENNE NATIONALE
Dépenses par habitant :	783 €	820 €
Fiscalité directe par habitant :	340 €	477 €
Dette par habitant :	531 €	741 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE NOTRE COMMUNE



QUELQUES PRÉCISIONS

Le budget 2023 poursuit la réalisation de notre programme pluriannuel d'investissement 2020-2026

1. **Maintien d'un niveau très élevé de dépenses d'entretien de voirie (337 418€ en 2023), de mise en sécurité et divers travaux sur les villages :**

- Elagage du réseau secondaire (Route de Fayard à Milhac, Route du Mouliroux à St Antoine, Route de la Lucie à Blis et Born, Route des sommets et La Chabroulie à Bassillac ...).
- Continuité de l'entretien du réseau routier (curage des fossés, écluses, ralentisseurs, entretien des chemins blancs).
- Maintien de l'engazonnement de nos 6 cimetières.
- Fauchage raisonné.
- Enrochement du parking de la mairie de St Antoine.
- Réfection du mur du cimetière de Milhac d'Auberoche.
- Création d'un parking au cimetière de Le Change.

2. **Investissements pour nos écoles :**

- Rénovation ancienne école maternelle de Bassillac (1ère tranche 215 000€ en 2023).
- Centre de loisirs de Le Change porté par le Grand Périgueux, avec 300 000€ de participation communale (2023/2024).
- Maison des assistantes maternelle d'Eyliac (72 000€).

3. **Poursuite des investissements sportifs pour nos enfants et nos jeunes :**

- Terrain multisports de Blis et Born (80 000€).
- Courts de tennis couverts de Bassillac (1ère tranche 139 000€ en 2023).

4. **Fin des travaux de la Halle de Bassillac :**

- 80 000 € (Inauguration fin 2ème trimestre).

VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



PATRICK LAMIT
Conseiller Délégué



Cécile LUMELLO
1ère Adjointe
Maire déléguée EYLIAC



Jean Michel BOUCHER
Maire délégué ST ANTOINE
D'AUBEROCHE

**AUTRES MEMBRES
DE LA COMMISSION :**

KARINE CHOULY
FABIEN ZERBIB
MORGAN VILLATE
ÉMILIE CASTANIÉ
STÉPHANE MOTTIER

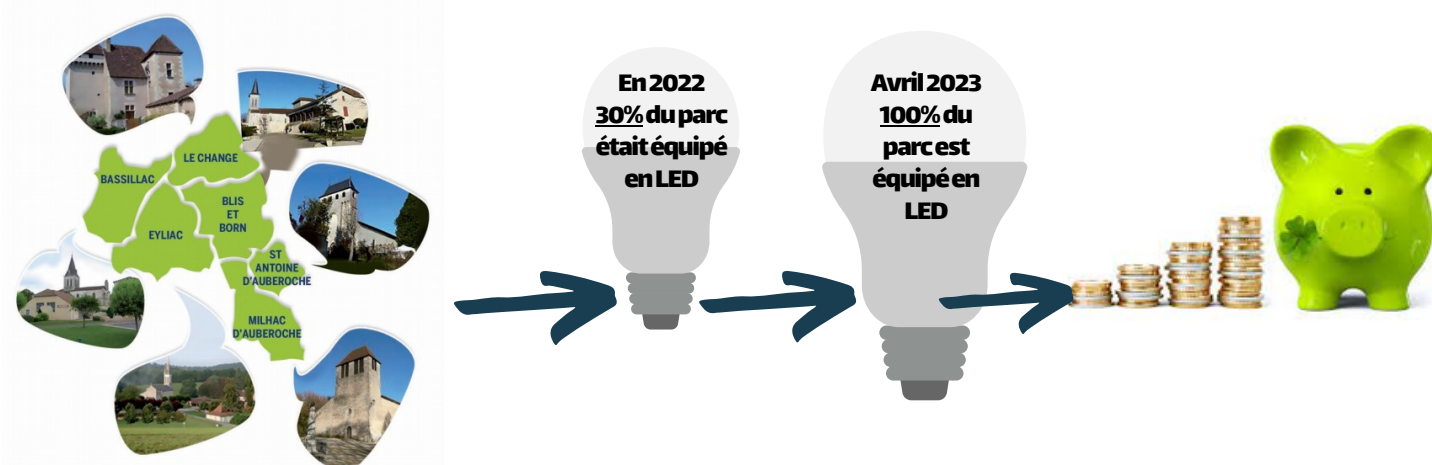
L'ENTRETIEN DE NOS ROUTES ET DE NOS ÉQUIPEMENTS

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE SUR NOS 6 VILLAGES

La rénovation énergétique est un enjeu majeur des années à venir. D'ores et déjà nous avons programmé un état des lieux de nos bâtiments communaux en liaison avec le Syndicat Départemental d'Électrification ainsi qu'avec le Conseil Départemental.

À l'issue de cet audit, nous aurons à choisir les meilleures solutions d'avenir et programmer l'ensemble des investissements adaptés. Nous aurons dès lors à négocier un emprunt pour ces réalisations qui conditionneront les économies à venir.

Des travaux d'améliorations ont été apportés par les agents de notre service technique qui ont déjà réalisé de nombreuses modifications.



Sur la commune de Bassillac et Auberoche 100% des bâtiments communaux (écoles, mairies, salles des fêtes, ateliers municipaux...) sont passés à l'éclairage LED. Les ampoules et les néons traditionnels sont intégralement changés sans pour cela enlever le châssis, mais en le modifiant afin de minimiser les coûts.

Nos agents en charge de ce chantier en ont profité pour réaliser un rééquilibrage des points lumineux lors des interventions en supprimant des panneaux lumineux, pour au final gagner en luminosité grâce aux nouvelles ampoules LED.

Nous avons démarré par l'école de Blis et Born, et à titre expérimental, le changement du parc de convecteurs, pour une version thermostatée à faible consommation.



"UNE AMPOULE LED DE 4.2 W
ÉCLAIRE PLUS QU'UNE
AMPOULE FILAMENT
CLASSIQUE DE 75 W "
(Laurent , agent communal)

"22
BATIMENTS
COMMUNAUX RÉHABILITÉS
SUR LA COMMUNE "
(Thierry, agent communal)



NOS ÉCOLES, NOS ENFANTS, NOS JEUNES

CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

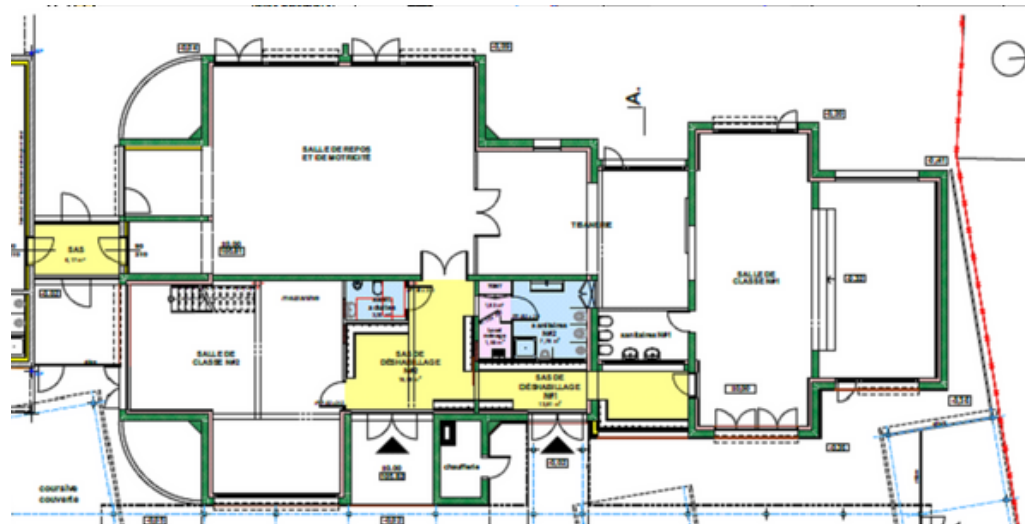
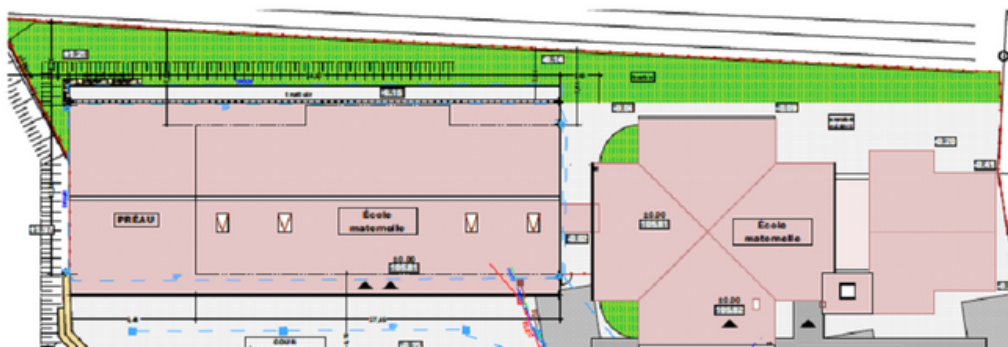
Comme vous avez pu lire sur nos réseaux sociaux et dans la presse, le conseil municipal junior a vu le jour en 2022 sur le village historique de Bassillac.

Cette expérience s'avérant très positive nous avons décidé, sous la houlette de Jean Philippe Bagard, notre adjoint en charge des écoles et Arthur Watterlot lycéen en terminale, de le démultiplier sur les écoles de Blis et Born et Milhac d'Auberoche.

Il est à noter que les élections ont eu lieu avec un protocole très sérieux permettant aux jeunes de se familiariser à un acte civique et ainsi élire leur conseil municipal.

La mission du conseil municipal junior sera d'avoir une représentation des établissements scolaires, d'émettre des propositions liées à la remontée des autres enfants mais également d'être présents sur les commémorations dans la commune.

Nous remercions de leur collaboration les élus des villages historiques et les enseignants de chaque école.



RÉNOVATION ÉCOLE MATERNELLE DE BASSILLAC

Suite à la livraison de la nouvelle maternelle de Bassillac, nous démarrons la rénovation de l'ancienne maternelle.

Les travaux devraient commencer début du 2ème semestre.

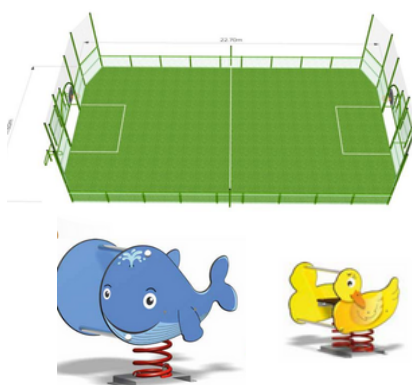
Un suivi attentif de la mise en exécution de ces travaux sera piloté par nos services techniques.



NOS ÉCOLES, NOS ENFANTS, NOS JEUNES

TERRAIN MULTISPORTS DE BLIS ET BORN

Suite à la livraison des terrains multisports de Milhac d'Auberoche et d'Eyliac nous programmons celui de Blis et Born près de la salle des fêtes à destination de nos écoliers et de nos jeunes.



ALSH DE LE CHANGE / M.A.M EYLIAC

Avec le Grand Périgueux, nous lançons l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Le Change dans les prochains mois avec un accueil de 25 enfants. La création d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) à Eyliac afin d'offrir au plus près de l'école un mode de garde sécurisé et semi-collectif.



EYLIAC / CLUB DE KARATÉ

Le week-end du 5 et 6 Mars, les instructeurs et élèves adultes et enfants du dojo d'Eyliac étaient présents au stage d'Agonac. Ils ont fièrement représenté les valeurs du club et nous les félicitons.



ASSOCIATIONS

Nous continuons à soutenir de façon importante nos associations sportives, culturelles et scolaires grâce aux subventions annuelles de fonctionnement votées de manière équitable. Soit, plus de 56.000€ pour l'année 2023.

FORUM DES ASSOS

La prochaine édition du Forum des Assos est prévue le Samedi 9 Septembre de 10h à 16h à la salle des fêtes de Bassillac.

Si vous souhaitez y participer, contacter Valérie Remérand à l'adresse suivante : v.remerand@bassillac-et-auberoche.fr

VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



Anastasia LAPORTE
Adjointe



Jean Philippe BAGARD
Adjoint



Christelle COUDERC
Conseillère municipale

AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :

ISABELLE BOURDONCLE
PHILIPPE DAVID
MICHEL LAROUAGNE
FLORENCE ARNAUD
PHILIPPE CHABROL

LA SANTÉ, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SÉCURITÉ

BIODÉCHETS

Par anticipation de la loi applicable au 1er janvier 2024, les habitants devront disposer à proximité de chez eux d'une solution pratique de tri de leurs biodéchets, et plus particulièrement de leurs déchets alimentaires.

Nous avons donc mis en place à titre expérimental, sur le village d'Eyliac un composteur.

Dans un premier temps, il servira à recycler les biodéchets de la salle des fêtes.



PERIBUS

La ligne 12 R, mise en service en septembre 2022, dessert le village de Bassillac, la Roquette et le village de Le Change. Cette ligne de bus propose des horaires calés sur ceux des collèges et lycées de Périgueux. A ce jour, malgré quelques difficultés en début d'exploitation, ce service de bus semble apprécié par les habitants de Bassillac et Auberoche comme en témoignent les récentes statistiques produites par Péribus. Toutefois cela reste une desserte expérimentale que nous vous engageons à utiliser le plus possible.



Respectons tous les bons gestes afin de conserver la propreté de la commune et interdisons-nous les dépôts sauvages (des verbalisations financières seront appliquées)

Le bruit : Tout type de bruit (domestique, activité professionnelle, activité culturelle, sportive, de loisirs...) ainsi que les appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon...) sont autorisés: De 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi / De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi / De 10h à 12h les dimanches et jours fériés. Nous rappelons que de 22h00 et 7h00 du matin: le tapage nocturne est verbalisable.

Nos amis les animaux : Les propriétaires d'animaux sont tenus d'en ramasser les déjections et de respecter les lieux publics et les zones communes. Nous rappelons que la divagation des chiens errants est répréhensible.

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage doivent être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie la plus proche. Nous vous rappelons qu'un broyeur est à votre disposition gratuitement sur réservation auprès de nos secrétaires.

Planter sans dépasser : La plantation d'une haie de séparation entre 2 propriétés doit respecter les consignes suivantes : une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 m. Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 m. Toute plantation ne respectant pas ces distances peut être soumise à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais, il a le droit d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, (pas de taille du 15 mars au 31 juillet dans le cadre du respect de la saison de nidification).

Plantations le long des voies publiques : L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



Isabelle DESMOND
Maire Déléguée BLIS et BORN



Fabien ZERBIB
Conseiller Délégué



Morgan VILATTE
Conseiller municipal

AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :

AMANDINE SOLE
KARINE CHOULY
JEAN-LOUIS SUDREAU
CHRISTELLE GOINEAU
STÉPHANE LACOUR-COULON

LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

NOUVEAUX ARRIVANTS

70 personnes avaient fait le déplacement en ce début mars venant de nos 6 villages historiques, l'occasion de rencontrer des voisins, d'échanger avec les élus et surtout d'avoir une présentation de la commune. La cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié.

Les nouveaux administrés de la commune sont repartis avec un kit de bienvenue et une spécialité locale.

Nous réitérerons cette action l'année prochaine bien évidemment !



LE MOT DE L'OPPOSITION

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Depuis maintenant quelques années, nous vivons dans un contexte préoccupant avec certaines conditions de vie éprouvantes.

La crise sanitaire, la guerre en Ukraine, l'instabilité mondiale, le changement climatique et l'inflation galopante sont autant de sujets qui génèrent de l'inquiétude et doivent nous interroger individuellement et collectivement sur l'avenir.

Cette situation ne doit pas nous conduire à tomber dans un fatalisme ou un excès de pessimisme qui tendraient à dire qu'il n'y a pas de solutions.

La force du collectif nous a souvent donné le bon cap et la bonne direction à suivre.

Toutefois, nous assistons actuellement à un certain délitement des capacités d'écoute, d'échanges et de partage tant au niveau national que municipal.

Il est de notre responsabilité de rester vigilants pour que ces valeurs, qui fondent notre démocratie, soient, plus que jamais, présentes au cœur des débats.

Vous savez pouvoir compter sur notre engagement au service de toutes et de tous,

L'équipe d'Unis pour l'avenir de Bassillac et Auberoche

Stéphane MOTTIER



C. délégué au GPX.
06.64.62.58.65

St Antoine

Emilie CASTANIE



06.08.23.80.91

Bassillac

Stéphane LACOUR COULON



06.82.35.38.20

Eyliac

Florence ARNAUD



06.09.48.26.50

Blis et Born

Philippe CHABROL



06.73.30.71.14

Milhac

Christelle GOINEAU



06.77.81.88.92

Le Change

Gérard COUSTILLAS



06.75.31.38.56

Bassillac



BASSILLAC ET AUBEROCHE
unis pour l'avenir



Unis pour l'avenir de Bassillac et Auberoche

LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

LA RÉSISTANCE EN DEUIL

Pierrette Gautier, la dernière Résistante du groupe Mercédès est décédée ce 1er avril.

Après la guerre, Pierrette Gautier n'a cessé de militer pour le devoir de mémoire. Membre de l'ANACR dont elle a été la trésorière pendant plusieurs années, elle ne ratait aucun hommage à ses camarades décédés durant la Résistance.

Au mois de mai dernier, elle intervenait avec les élèves du CM2 de Bassillac, pour que personne n'oublie.

Le conseil municipal de Bassillac et Auberoche prend part au deuil qui frappe sa famille, ses proches et amis.



COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

Place Joséphine Baker à Eyliac, avait lieu une cérémonie en l'honneur du cessez-le-feu de la guerre en Algérie du 19 mars 1962.

Étaient présents, Mme Varailles Marie-Claude Sénatrice, Michel Beylot Maire de Bassillac et Auberoche, les élus locaux, le conseil municipal junior, ainsi que des représentants de la FNACA de Périgueux et des anciens combattants.

Cette cérémonie s'est terminée par un verre de l'amitié.



LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

THÉÂTRE / LE MONSTRE

Les élèves de l'école de Blis et Born ont joué à Bassillac à l'espace Buffière, une pièce de théâtre de Agatha Kristof, mise en scène par Fabien Bassot de la compagnie Lazzi Zani.

Bravo aux enseignants, aux intervenants pour la réalisation de cette pièce. Félicitations aux élèves pour cette belle prestation. enfin, un grand merci aux familles qui ont contribué à la réussite de ce beau projet.



ENCOURAGEMENT ET DÉVOUEMENT

C'est à Bassillac que le Comité Départemental des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif de la Dordogne et le Département ont récompensé ce 1er avril 2023, des acteurs engagés du monde associatif.

M. Le Maire, Michel Beylot, Michel Moyrand, la confrérie du miel et des abeilles en Périgord ont souligné l'engagement de Bernard Godart à travers ses différents investissements, en particulier à la présidence de l'association "Village en fête" qui a fait le bonheur des habitants durant plusieurs années.

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

- Les prochains ateliers "Bébés lecteurs" se dérouleront les jeudis 25 mai et 22 juin de 9h45 à 10h45 à la bibliothèque de Bassillac. Cet atelier gratuit, ouvert aux enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents.

Inscriptions : bibliotheque.bassillac@orange.fr

- Atelier "Lectures champêtres" : Activité gratuite en plein air et ouverte à tous les enfants, le 7 juin à 14h30 à la mairie d'Eyliac. Il suffit de prendre place sur l'un des poufs, les pieds dans l'herbe et laisser libre cours à votre imagination de jeunes lecteurs. un petit goûter clôturera cette animation.



EYLIAC
Merc: 14h -17h
Mairie déléguée



ST ANTOINE
sur les heures d'ouverture de la mairie déléguée



LE CHANGE
Lundi: 16h -17h30
Mardi: 16h -17h30
Jeudi: 16h -17h30
Sam: 9h30 -12h30
Mairie déléguée



MILHAC
sur les heures d'ouverture de la mairie déléguée


Renseignements:
05.53.54.42.01

BASSILLAC
Jeudi: 14h -17h
Sam: 10h -12h
Centre Culturel

LA VIE SOCIALE, L'ANIMATION LOCALE

CAMPING D'AUBEROCHE / LE CHANGE

Christèle et Christophe vous accueillent dorénavant dans ce lieu magique.

Venant de Loire Atlantique, Christophe était déjà dans l'hôtellerie de Plein air et Christèle exerçait le beau métier de sage femme.

Réouverture le samedi 29 avril à 18 h.



L'AUBERGE DE LA MAURINIE / EYLIAC

Après d'importants travaux, comme la création d'une terrasse et d'un parking, la réfection des chambres d'hôtes, la journée d'inauguration aura lieu le samedi 24 juin 2023.



RESTAURANT LE PRESBYTERE

Sur le village de Le Change le restaurant le Presbytère fait peau neuve et en profite pour devenir "Le Restaurant Renaissance".

Ouverture prévue mi-mai.



VOS ÉLUS EN CHARGE DU DOSSIER



Celine PROUILLAC
Maire déléguée
LE CHANGE



Dominique BARDE
Adjoint



Martine MAGNOL
Conseillère Déléguée

AUTRES MEMBRES DE LA COMMISSION :

VALÉRIE REMÉRAND

PHILIPPE DAVID

VINCENT GANDOLFO

ÉMILIE CASTANIÉ

STÉPHANE LACOUR-COULON